



Aménagement d'une halte fluviale à Villefranche-sur-Saône

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT
Spécialité « **Etudes Environnementales**
France et Outre-mer »

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS SAONE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	2
2. ANNEXES	2
2.1. PLAN DE SITUATION	3
2.2. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION	5
2.3. PLANS DU PROJET	8
2.4. MILIEUX NATURELS	11
2.5. SOLlicitation DRAC	12

1. CONTEXTE

La communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône envisage la création d'une halte fluviale en rive droite de la Saône au lieudit « la Plage » afin d'accueillir des bateaux à passagers sur son territoire.

Le projet consiste à :

- Accueillir des bateaux à passagers sur son territoire communal
- Diversifier et dynamiser les atouts touristiques du territoire
- Diversifier l'offre de halte fluviale sur la Saône

2. ANNEXES

2.1. PLAN DE SITUATION

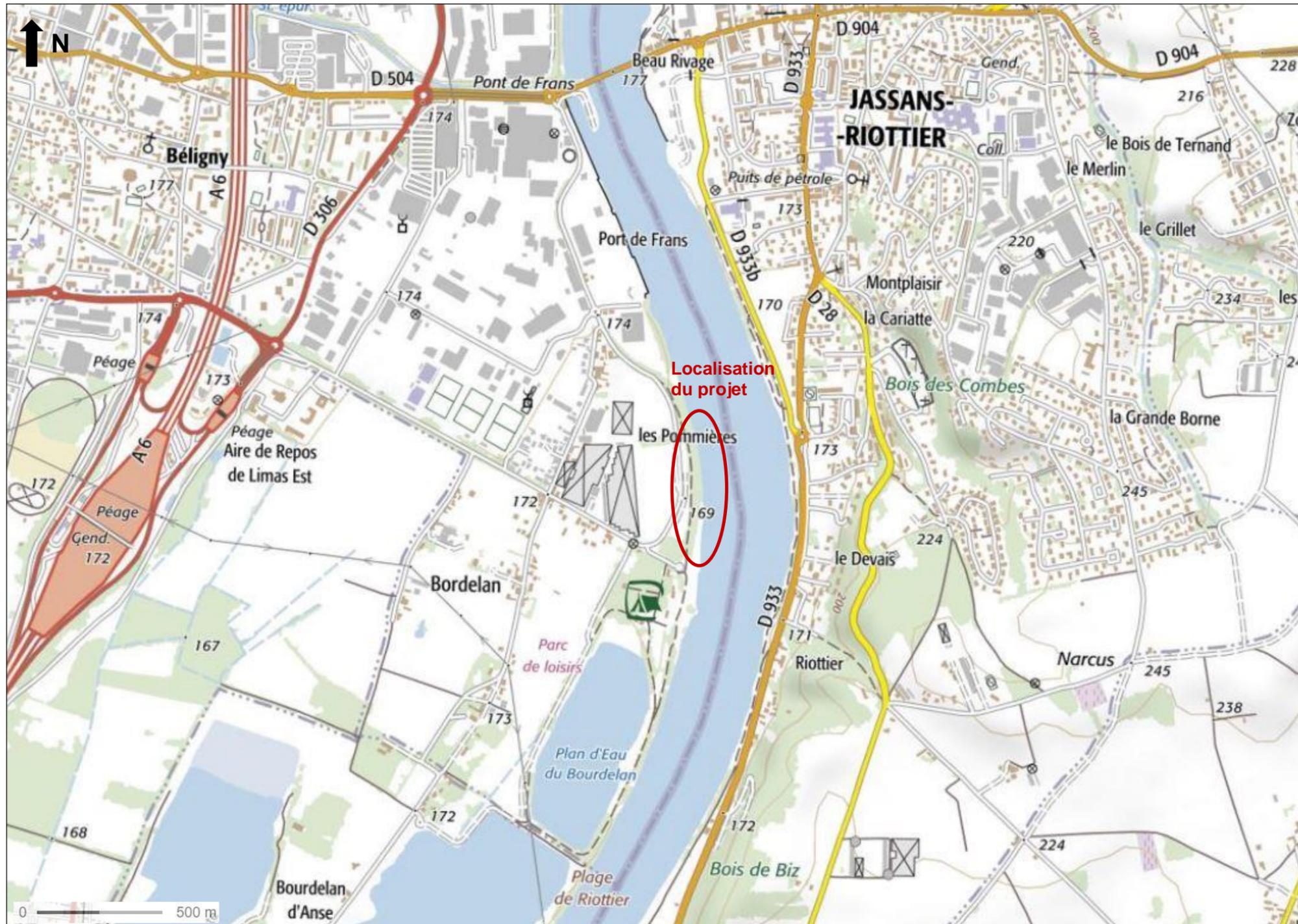


Fig. 1. Plan de situation du projet (échelle : 1/25000, source : Geoportail)

La commune de Villefranche-sur-Saône est située à 30 km au Nord de Lyon.

A vol d'oiseau, le site des travaux est distant de 2,5 km du centre-ville de Villefranche.

La zone retenue pour l'implantation des 3 appontements se situe entre les PK 39,000 et PK 39,500 en rive droite de la Saône.

Le linéaire dévolu au Projet est de l'ordre de 500 m.

Ce linéaire est délimité :

- En Amont (au Nord) par le point d'inflexion à partir duquel l'avenue de la Plage est rejetée vers l'Ouest et ne longe donc plus la Saône ;
- En Aval (au Sud) par l'intersection entre la route de Riottier et l'avenue de la Plage.

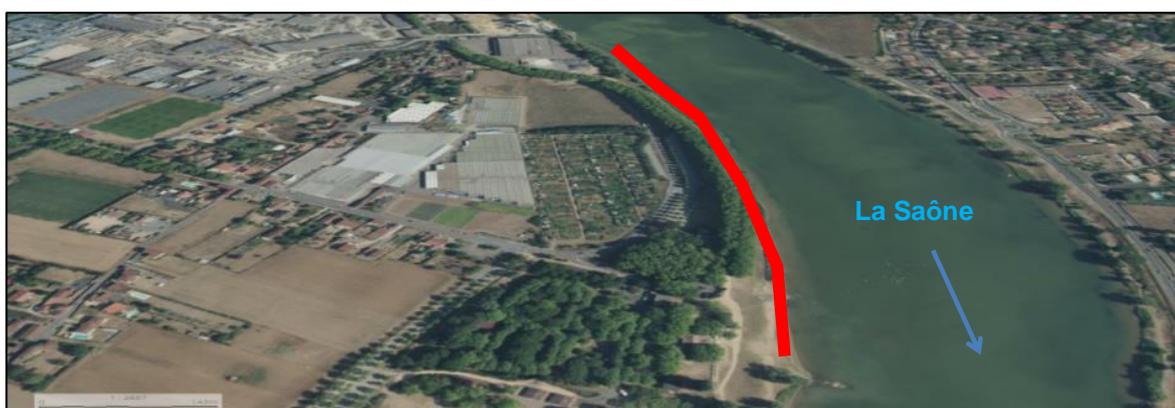
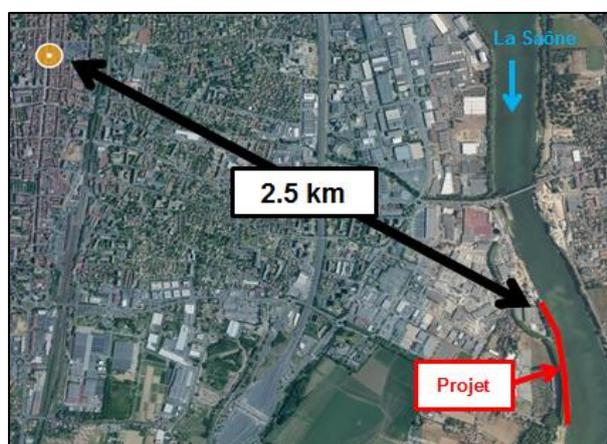


Fig. 2. Extrait de carte IGN et photographies aérienne 3D du site - Source : géoportail@IGN

2.2. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Fig. 3. Rive droite de la Saône – Vue vers le Nord



Fig. 4. Vue de la Saône depuis la rive droite en direction du Nord-Est



Fig. 5. Rive droite de la Saône – Vue vers le Sud



Fig. 6. Vue de la zone du projet depuis la rive gauche opposée. Vue vers l'Ouest.



Fig. 7. Perspectives paysagères – Secteur de la Plage, vue existante côté berge



Fig. 8. Perspectives paysagères – Secteur de la Plage, vue projet côté berge

2.3. PLANS DU PROJET

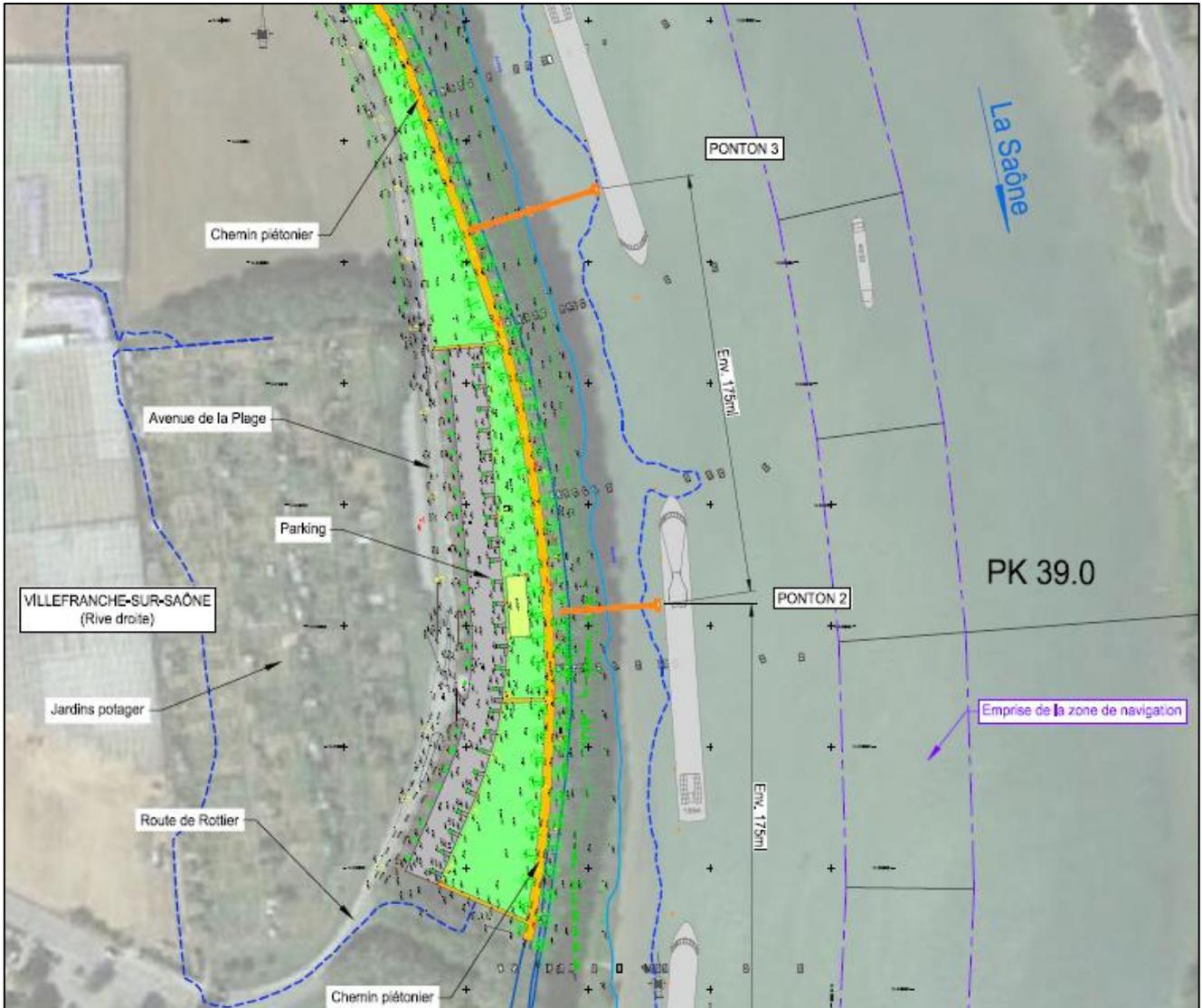
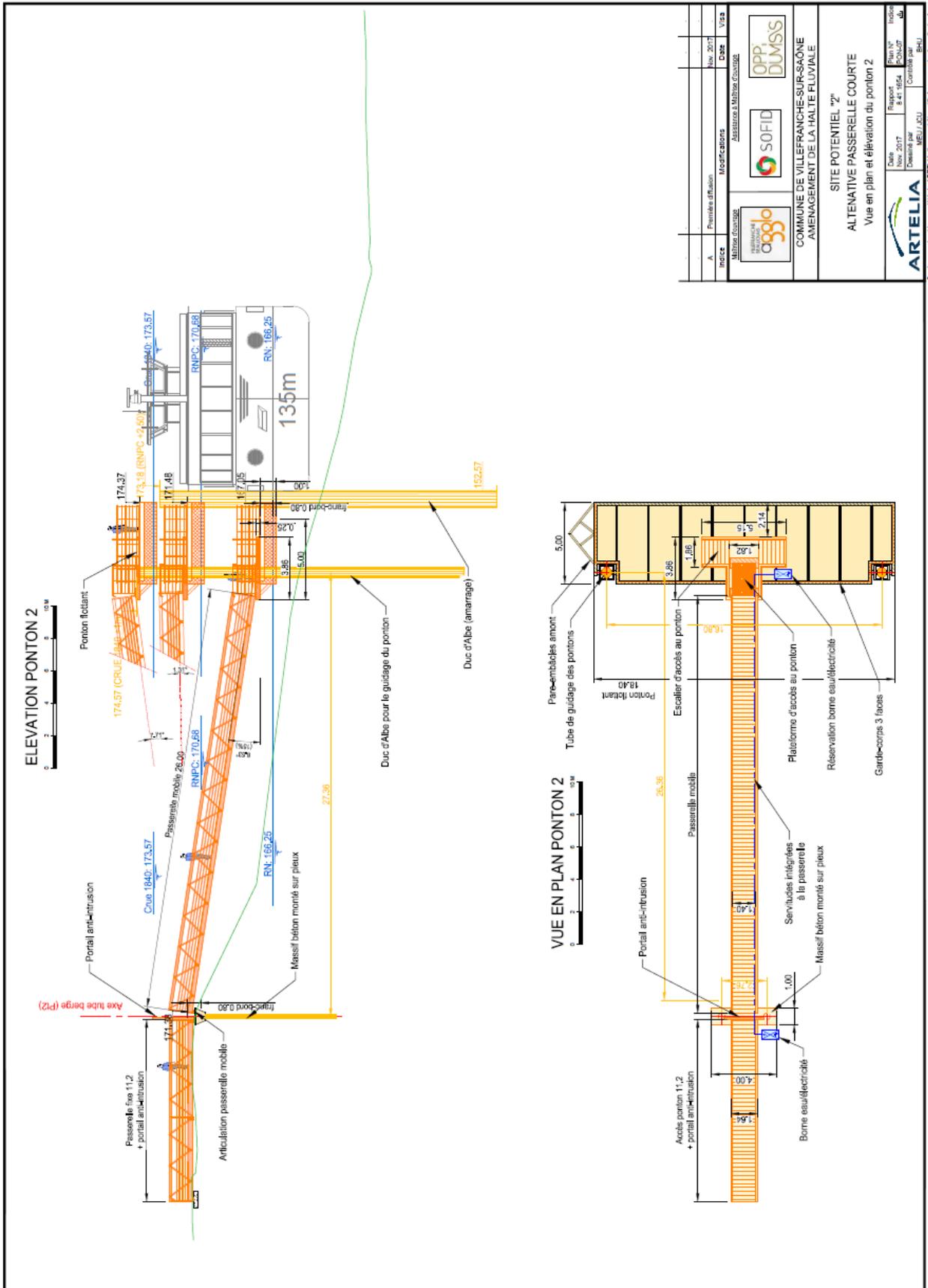
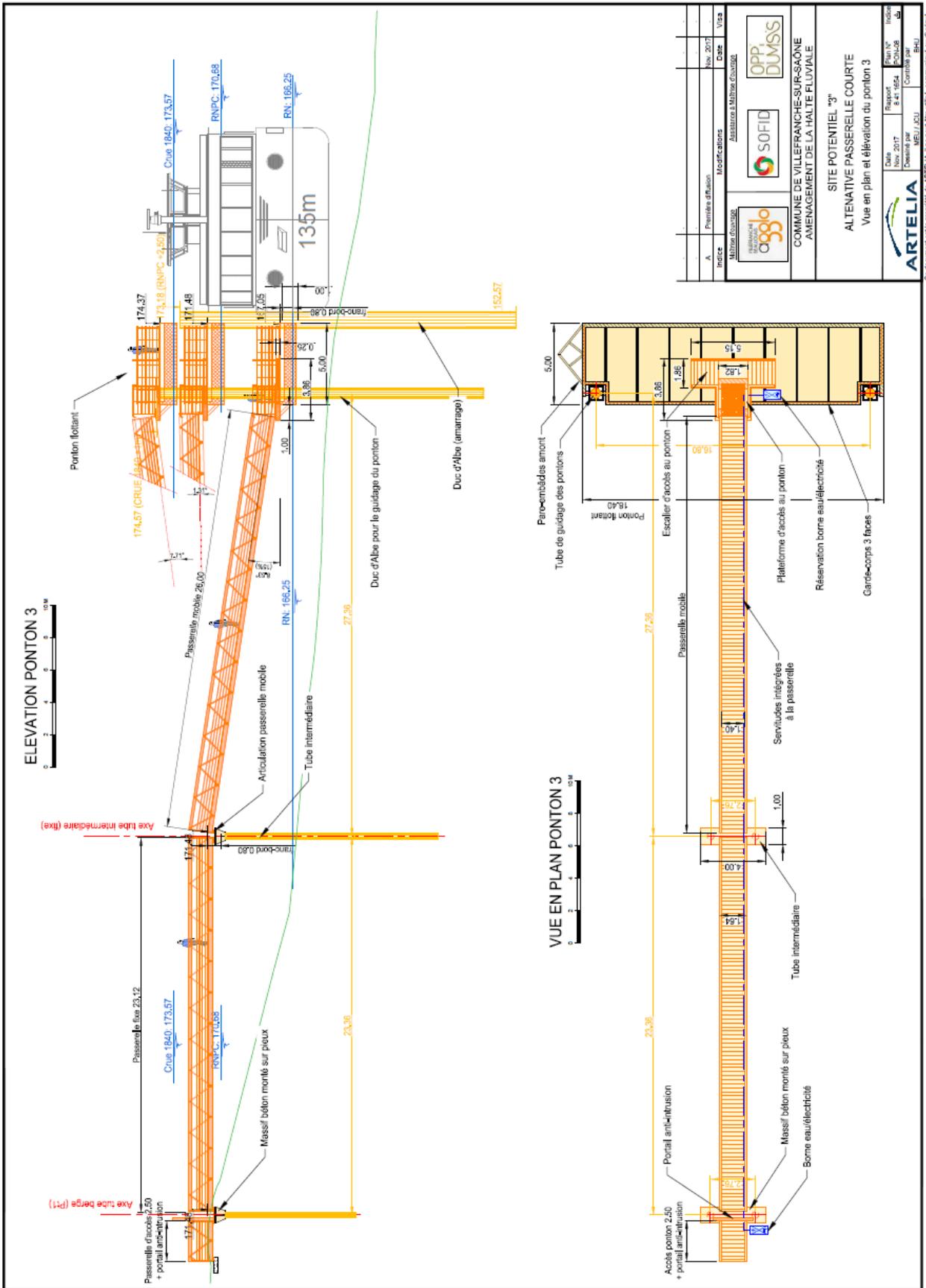
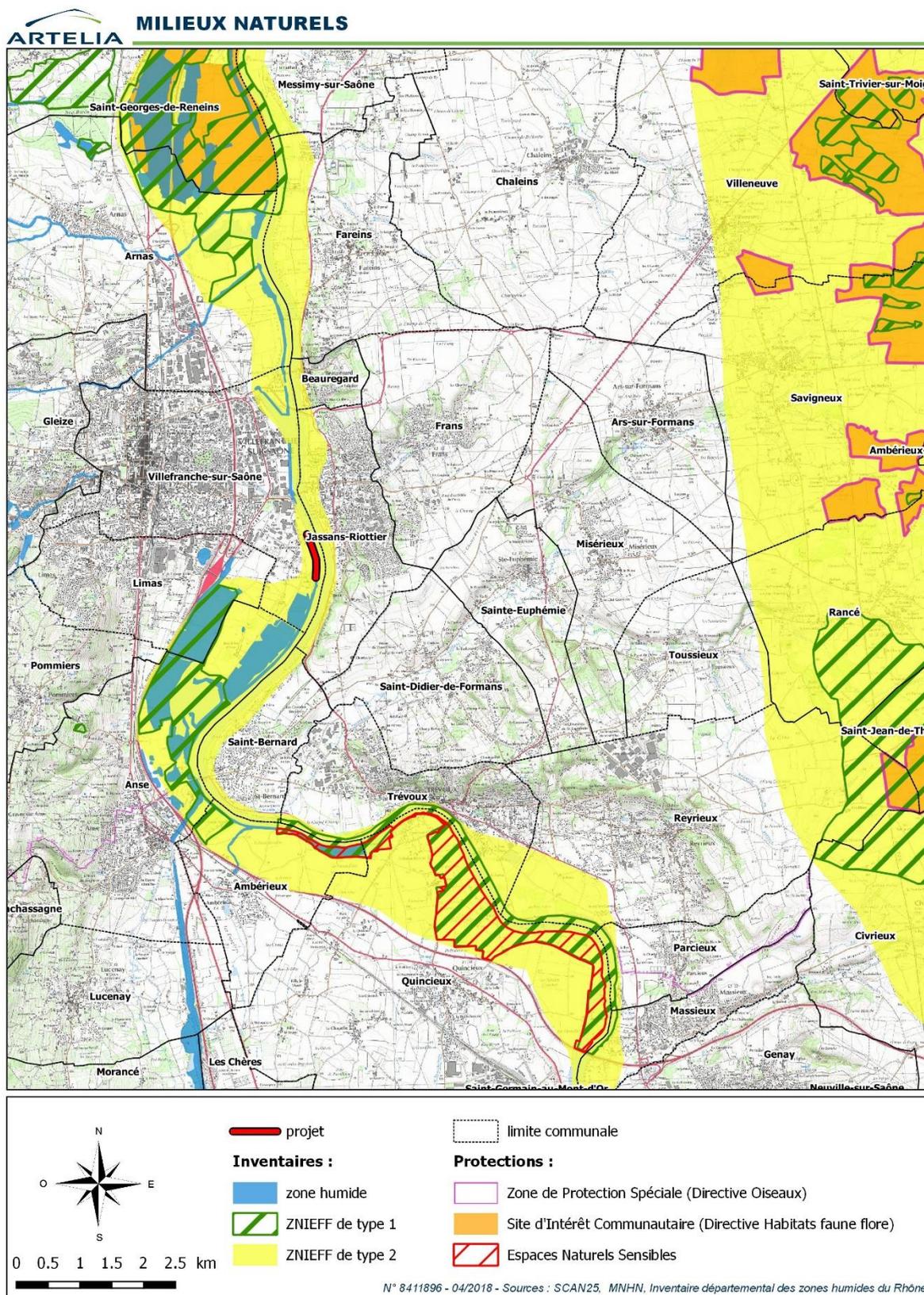


Fig. 9. Plan masse des 2 appontements – lieudit la Plage





2.4. MILIEUX NATURELS



2.5. SOLLICITATION DRAC

→ DW
TA
—

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**

*Pôle Architecture et patrimoines
Service régional de l'archéologie*

Affaire suivie par : Arnaud Blin

☎ : 04 72 00 44 78
✉ : arnaud.blin@culture.gouv.fr

Lyon, le 07/06/2018

Le Préfet de région

à

Villefranche Beaujolais Agglo

115, rue Paul Bertrand
CS 70290

69665 Villefranche-sur-Saône

A l'attention de M. Pierre Arricot



Nos réf. : 2018/5643/AB/MR

Objet : RHÔNE – projet de halte-fluviale sur la Saône, site de la plage de Villefranche-sur-Saône -
demande d'informations

Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande de renseignements à caractère archéologique ci-dessus référencée.

L'organisation et le régime juridique de l'archéologie préventive sont définis par le livre V du Code du Patrimoine.

En l'état actuel des connaissances, la carte archéologique ne mentionne aucun site sur le secteur concerné par le projet de halte-fluviale.

Ce secteur se situe en zone de présomption de prescription archéologique. Néanmoins, en raison de la nature des aménagements envisagés, je vous confirme que votre projet n'est pas susceptible de faire l'objet d'une opération d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois que toute découverte fortuite de vestiges archéologiques doit être immédiatement signalée à mon service, conformément à l'article L 531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles,
et par délégation
la conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Marie-Agnès Gaidon-Bunuel